



Rapport d'activité 2006-2007

***présenté par Anne-Laure Barbe,
secrétaire générale***

Sommaire

LES AXES FORTS DE L'EXERCICE	5
Éducation prioritaire	5
Élèves à besoins particuliers / Accueil scolaire des enfants handicapés à Paris (ASEH).....	6
Budget de l'Éducation nationale	7
Sectorisation des collèges	7
LES ACTIONS	8
Élections	8
Affectations	8
Action envers les lycées professionnels	9
L'école que nous voulons	9
Commission architecture - travaux.....	10
Voyages scolaires	10
Poids des cartables	10
Goûter dit récréatif	10
Restauration scolaire	10
Fermeture précoce des établissements en fin d'année pour cause d'examens	11
Réseau Éducation sans frontières (Resf).....	11
LA FORMATION ET L'INFORMATION	11
Bilan du plan de formation	11
FIP	12
Liaisons laïques	12
Communiqués de presse.....	12
Communication interne (électronique) et listes de diffusion.....	12
Sites	13
Dossier de rentrée	13
LA PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES	13
Conseil départemental de l'éducation nationale	14
Commission académique sur l'absentéisme	14
Observatoire des lycées	14
Commission d'attribution des bourses au mérite	14
Projets lycées	14
Lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France	15
Conseil régional de l'UNSS.....	15
Centre régional de documentation pédagogique (Crdp).....	15
Conseil de veille éducative	15
Commission académique d'appel en matière disciplinaire (Caamd).....	15
Commissions d'appel.....	16
LES INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES	16
Syndicats	16
Ville de Paris	16
OCCE.....	16
MAE-RP	17
LE FONCTIONNEMENT INTERNE	17
Statuts.....	17
Cotisations réduites.....	17
Vie associative	17
Unions locales.....	17
Comité régional Fcpe Île-de-France	17
Fédération nationale	18
Conseils d'administration élargis aux unions locales	18
Assemblées générales des présidents	18
Commissions 1 ^{er} et 2 nd degrés	18
Interventions dans les conseils locaux	19

L'exercice qui fait l'objet de ce rapport d'activités entre deux congrès (mai 2006 à mi-janvier 2007) est celui où la Fcpe-Paris a pu commencer à constater sur le terrain, dans les écoles, collèges et lycées l'impact dévastateur pour les jeunes scolarisés de tous âges des mesures prises en 2005-2006 en application des lois votées l'année précédente (loi Fillon et loi sur le handicap en particulier) conformément aux orientations du gouvernement.

La publication le 2 juillet 2006 d'un décret renforçant les droits des parents s'avère de facto un leurre puisque, d'une part, celui-ci ne comporte pas certaines mesures-phares pourtant en débat depuis de nombreuses années (le statut de parent d'élèves délégué opposable aux employeurs, par exemple) et que, d'autre part, son application laisse largement à désirer (sur les horaires des réunions des instances auxquels participent les représentants de parents d'élèves, par exemple), lorsqu'il n'est pas exploité par certains pour donner plus de droits aux listes de parents d'élèves non fédérés.

Certes, la Fcpe-Paris peut s'enorgueillir d'avoir en quelques mois pu rencontrer à diverses reprises ses interlocuteurs à l'académie, qu'il s'agisse du recteur lui-même (au mois de septembre) ou des inspecteurs d'académie en charge des premier et second degrés. Mais ce sont là des rencontres qui débouchent sur très peu de choses. Pour un calendrier des prochaines années scolaires sur lequel les remarques des parents Fcpe sont partiellement écoutées, ou une communication de document concédée par l'Académie (des documents dont la Fcpe-Paris disposait parfois déjà il y a quelques années), ce sont beaucoup plus de sujets importants sur lesquels notre argumentation, fondée sur les valeurs de la Fcpe, est écoutée avec un sourire narquois tandis que la calculette à l'œuvre continue à traquer les sources d'économie sous l'habillage en lambeaux du « qualitatif », qui permettrait de s'affranchir du « quantitatif ». Il en est ainsi sur les remplacements, comme sur les langues vivantes en premier et second degrés, ou encore sur les moyens de soutien des élèves rencontrant des difficultés et d'intégration des handicapés.

Alors, le travail qui se poursuit, avec les conseils locaux et les unions locales, et en fonction de leurs sujets de préoccupation, est plutôt un travail de préparation, puisque aucune initiative novatrice n'est lancée aujourd'hui (surtout pas la re-découverte très progressive des programmes du 1^{er} degré conduite par le ministre). Il aboutira avec la présentation d'une résolution d'orientation générale lors d'un congrès exceptionnel au mois de juin 2007.

LES AXES FORTS DE L'EXERCICE

La mise en œuvre du projet académique dévoilé l'année dernière (et non voté par le Conseil départemental de l'Éducation nationale - CDEN) apporte des évolutions sur certains des « axes-clés » identifiés par l'Académie. Au lieu d'une amélioration de la situation des jeunes et de leurs familles, on assiste à une disparition accélérée des moyens de soutien dont pouvaient encore disposer les élèves ou les équipes enseignantes.

Éducation prioritaire

Les moyens des Rased (*Réseau d'aides spécialisé pour les élèves en FCPE-Paris - Rapport d'activité 2006-2007*

difficulté) connaissent des coupes sombres depuis 4 ans (particulièrement les maîtres E) accompagnées d'un redéploiement par circonscription et arrondissement. Ils étaient donc jusque-là souvent incomplets par manque de moyens humains. Les lois Fillon et De Robien mettent cette fois vraiment en péril les RASED. A la rentrée 2007, les ZEP n'existeront d'ailleurs plus, mais les établissements scolaires seront classés en EP1, EP2 EP3 (voir sur le site FCPE Paris).

La mise en place des RAR (*Réseau ambition réussite*) quant à elle, depuis la rentrée 2006, ne concerne que les écoles autour des quatre collèges parisiens *Ambition*

Réussite : Clemenceau, Gérard Philippe, Utrillo (dans le 18^e) et Georges Rouault (dans le 19^e). Les autres écoles en EP2 seront sous le régime des RRS (*Réseau réussite scolaire*).

Dans toutes les écoles (en EP1, EP2, EP3) et collèges, des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) peuvent être mis en place. L'accent est mis sur l'individualisation et sur la volonté, affirmée à l'unisson par les ministres de l'Education nationale et de l'Intérieur, de ne plus donner la priorité aux « zones », mais aux élèves. On voudrait faire croire, en privilégiant une logique de traitement individuel, qu'il suffirait de mieux « adapter » les enfants de milieux populaires (à grands renforts de soutien, de rattrapage, de parrainage, voire de culpabilisation ou de pénalisation de leurs parents) à un système éducatif dont le fonctionnement élitiste pourrait demeurer inchangé. La FCPE-Paris n'accepte pas cette individualisation. Le PPRE tourne trop facilement à un face-à-face avec l'institution qui transforme en coupables tout désignés les enfants et leurs familles désormais "fautifs".

Après les constats qui précèdent il est édifiant de se rappeler que l'éducation prioritaire est le moyen sollicité pour servir le premier objectif du projet académique : faire progresser le niveau des jeunes Parisiens !

Élèves à besoins particuliers / Accueil scolaire des enfants handicapés à Paris (ASEH)

La Commission départementale d'autonomie de la personne handicapée (Cdaph) qui examine les situations de tous, adultes et jeunes, s'est mise en place en avril 2006. Elle alterne réunions consacrées aux adultes et réunions consacrées aux jeunes auxquelles seules la Fcpe-Paris participe (2 par trimestre environ).

La disparition des Ccpe (*commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire*) concomitamment à la création de cette nouvelle instance a des conséquences importantes pour les familles concernées et réduit

considérablement la capacité de la Fcpe-Paris à leur apporter son soutien, qu'il s'agisse du soutien individuel sur un dossier particulier ou de notre capacité à formuler des observations pertinentes sur l'organisation de l'Aseh. En effet, compte tenu du nombre de dossiers traités à chaque réunion de la Cdaph (600 à 800), seuls sont examinés individuellement, avec audience des familles si elles le demandent, quelques dossiers à chaque séance, ce qui, pour les autres familles, plus de 90 % des dossiers, oblige à une validation de listes de propositions élaborées par les équipes techniques.

La Cdaph n'est ainsi un endroit de consultation que pour moins de 10 % des dossiers traités, et l'aspect scolaire y tient une portion congrue à côté de préoccupations financières, légitimes certes. L'interrogation sur l'adéquation des solutions proposées pour la scolarité des jeunes handicapés ne trouve pas sa place dans cette instance qui ne renseigne nullement sur les structures accessibles.

Dans le même temps, une grande partie des situations qui étaient examinées en Ccpe n'est plus examinée nulle part, puisqu'il s'agissait d'enfants sans diagnostic de handicap avéré.

Malgré les efforts faits par le conseil général de Paris pour communiquer efficacement avec les familles sur le nouveau dispositif, il y a fort à craindre que celui-ci laisse un nombre croissant de familles sans prise en considération de leur situation.

La Fcpe-Paris ne trouve donc pas dans la mise en œuvre de la loi sur le Handicap une amélioration notable pour les familles.

Deux actions mises envisagées dès 2005/2006 sont en phase de mise en place: d'abord le questionnaire prêt à être diffusé à l'ensemble des adhérents qui doit permettre de faire un premier bilan qualitatif de la scolarisation des enfants en situation de handicap à Paris, deuxièmement l'organisation par le CDPE de Paris et les autres CDPE de la Région IDF, pour octobre 2007 d'un Forum/colloque sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ce Forum/colloque sera un lieu de

débat et de clarification sur cette question.

La Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) remplace en partie l'ancienne CCSD. Les enfants non reconnus comme handicapés sont orientés par cette commission, soit en SEGPA, EREA ou éventuellement en établissement spécialisé. Cette nouvelle catégorie d'enfants, les inadaptés, créée par la loi du 11 février 2005 est un non sens. La commission oriente essentiellement des enfants en difficulté sociale, scolaire, familiale etc. qui, pour certains, n'étant plus dans la catégorie handicap ne bénéficieront plus des aides qui devraient leur revenir de droit. La CDOEA se réunit en séance plénière une fois par trimestre, et entre temps des commissions techniques préparent les dossiers pour la plénière. L'équipe qui assiste aux réunions est constituée des anciens membres de la CCSD et de la FCPE. Les méthodes sont les mêmes, et l'« orientation » est en réalité synonyme de voie de garage pour beaucoup d'enfants.

Au-delà de ces sujets, la Fcpe-Paris ne note pas de progression sur les trois autres thèmes du projet académique :

- « mettre à la disposition de tous les élèves les outils de l'avenir » par un accès amélioré aux nouvelles technologies ;
- « fournir des repères sociaux pour les guider et les aider dans leur vie d'élève et des cadres rigoureux pour les préparer à leur vie de citoyen » ;
- développer l'apprentissage des langues vivantes.

Tout au plus sur le dernier sujet peut-on remarquer que le retard parisien en matière d'apprentissage des langues vivantes n'est pas comblé (malgré les déclamations contraires) et que la diminution prévue du nombre d'intervenants étrangers en 2007, dans ce contexte fait craindre une nouvelle aggravation de la situation en 2nd degré.

Quant à l'organisation du remplacement des enseignants de

second degré, un montage administratif qui a mis en émoi les établissements l'année dernière, les protocoles laborieusement rédigés ne sont tout simplement pas appliqués.

Budget de l'Éducation nationale

Alors que chaque parent constate, année après année, que les conditions d'apprentissage des élèves se dégradent, qu'il y a moins de surveillants, moins de soutien, des remplacements non assurés, des classes surchargées, des élèves non affectés, des classes de langues non dédoublées malgré les promesses, le ministre de l'éducation nationale a cette année encore tenté de faire croire à une augmentation du budget pour 2007.

Celle-ci cache en fait une diminution des moyens alloués à chaque élève. Le budget augmente en valeur absolue, mais moins que le nombre d'élèves : les moyens alloués rapportés à chaque élève diminuent donc.

C'est pourquoi le Cdpe-Paris a choisi de s'associer à la protestation contre le projet de budget dès le mois de septembre. L'éducation est un investissement pour l'avenir du pays qu'aucune logique d'épicerie ne doit laisser gâcher.

La préparation de la rentrée 2007 (carte scolaire et Dotation horaire globale) lors du prochain Cden (mars 2007) sera la prochaine étape de ce jeu de massacre.

Sectorisation des collèges

Le département de Paris a pris le relais de l'Académie en ce qui concerne la sectorisation des collèges depuis la rentrée 2005 selon les textes, septembre 2006 seulement dans les faits. Le département ne souhaite pas opérer de changement radical mais des changements significatifs à moyen et long terme. Entre le printemps et l'automne plusieurs réunions par arrondissements ou par territoires (bassins regroupant des arrondissements) ont eu lieu. Nous sommes intervenus, au côté des ULs, avec des propositions concrètes qui n'ont pas toutes été retenues, faute de consensus avec certains principaux de collèges ou certains élus d'arrondissements.

Les concertations continueront tout au long de l'année 2007 pour la rentrée 2008. Pour fortifier nos positions sur à la sectorisation, nous avons besoin d'une remontée des avis via les Unions Locales.

Pour la rentrée 2006, nous avons malgré la timidité des mesures, apporté notre soutien au projet présenté par le département. Nous attendions pour 2007 des modifications plus nettes traduisant les objectifs politiques de la sectorisation annoncée par la ville de Paris.

Il est désormais nécessaire de ré-affirmer ces choix et de les traduire en actions concrètes cohérentes dès cette année.

Parallèlement, la Fcpe-Paris continue à réclamer auprès de l'Académie la mise en place d'une commission d'affectation avec la participation des représentants de la Ville de Paris, de personnels de direction, de parents d'élèves afin d'assurer une cohérence entre les décisions de sectorisation et d'affectation des élèves, et la clarté sur les dérogations.

LES ACTIONS

Élections

Cette année le taux de participation des parents est en légère progression en particulier dans le 1^{er} degré sans retrouver le niveau, pourtant faible, d'avant l'ouverture du vote aux deux parents en 2004.

Une réunion de synthèse a pu avoir lieu fin décembre à l'Académie et la Fcpe y a regretté que le logiciel qui délivre les coordonnées des parents ne soit toujours pas au point, tout en concédant un léger mieux dans l'organisation des élections. Les représentants du Cdpe-Paris ont aussi demandé (sans les obtenir pour cette année) les résultats détaillés par établissement enregistrés par l'Académie, afin de pouvoir faire un travail de recoupement avec ceux remontés par les conseils locaux, avant la réunion de synthèse à l'Académie de préférence.

Cela semble plus facile à obtenir dans le second degré que dans le

premier degré mais cette solution devrait être adoptée pour l'année prochaine au moins dans le 2nd degré pour les résultats établissements par établissements

Reste à régler le cas des clins traité de façon variée d'une école à l'autre. L'année prochaine une directive claire et précise devrait être envoyée aux directeurs pour répéter que les clins ne comptent pas pour une classe aux élections.

Affectations

Collèges

Un peu plus de 15 700 élèves affectés en 6^e au plus tard à la fin de la 1^{ère} semaine de septembre. Des dossiers sont encore arrivés par la suite qui sont traités au fur et à mesure.

Il y a eu environ 2000 demandes de dérogations pour l'entrée en 6^e, 47 % ont été acceptés suivant les critères usuels : regroupement de fratrie, causes médicales, puis selon les places disponibles dans les collèges demandés.

Les entrants sur Paris n'ont pas toujours trouvé de la place dans le collège de secteur de leur nouveau domicile.

De nombreuses situations non réglées se débloquent avec l'intervention de l'administratrice chargée du 2nd degré.

Lycées professionnels

Les affectations en CAP et BEP sont désormais totalement informatisées avec le logiciel PAM (pré-affectations académiques multi-vœux).

Après le 1^{er} tour de PAM il restait 1000 élèves à affecter ; après le 2^{ème} tour de PAM, il en restait 330. Pour la rentrée, une cinquantaine de dossiers restaient sans solution immédiate. Dès qu'une place se libère dans n'importe quelle formation il y a proposition faite aux élèves en attente.

Globalement l'affectation informatisée avec PAM se passe plutôt mieux qu'auparavant, même si des améliorations sont encore nécessaires.

Lycées généraux et technologiques

Les affectations se passent en plusieurs temps sur les mois de juin, juillet et août. Elles durent de ½ journées à 3 jours d'affilée. Il y en a eu 8 cette année pour traiter à chaque fois d'un type de dossier différent, jusqu'à la 8^e, qui a eu lieu fin août, pour examiner la situation de tous les non affectés (qui ne peuvent à ce stade espérer de solution avant fin septembre).

Les consignes données aux proviseurs par l'inspecteur pour l'affectation en 2nde sont les mêmes que les années précédentes : prendre des élèves de tous les collèges du district, ne prendre que 10% de hors district, privilégier les élèves du public parisien. Les dossiers du privé ont été donnés aux proviseurs au cours du alors qu'ils ne devraient l'être au plus tôt qu'après les choix des vœux 1 et 1 bis (soit beaucoup trop tôt de notre point de vue).

Au final, en 2nde, 79% des vœux 1 et 1 bis ont été satisfaits sur 11338 affectations en 2nde, plus 2000 redoublants. En régression donc par rapport aux années précédentes.

2381 élèves ont donc obtenu leur 2^e ou 3^e vœu (quasiment plus de place), ou aucun de leurs vœux !

Les dossiers du privé ont eu plus de places que l'année dernière (750 au lieu de 600). Les cas difficiles (situation familiale changeante, filière demandée et inexistante dans l'établissement) ont été examinés au cas par cas lorsque les familles les ont signalés à l'Académie (sinon les dossiers ne sont pas regardés).

De juin à septembre, une centaine de famille nous ont contactés pour demander notre aide, ne la trouvant pas auprès des services de l'Académie.

Action envers les lycées professionnels

Plusieurs administrateurs ont participé à des assemblées générales dans des lycées professionnels sans conseil local FCPE au mois de septembre 2006 pour favoriser la création d'un conseil local dans ces établissements. La complexité, le manque de disponibilité des parents ou l'éloignement des familles handicapent fortement l'implication des familles dans la vie du lycée

professionnel de leur enfant, souvent majeur. 2 conseils locaux ont été créés à la suite de ces AG et quelques adhérents isolés nous ont rejoints. De nouveaux contacts avec les lycées professionnels ont aussi eu lieu dans le cadre de Resf, certains de ces établissements accueillant un nombre considérable de jeunes sans papiers, souvent majeurs, compte tenu de leur arrivée tardive dans le système scolaire français.

L'école que nous voulons

Depuis le début de l'année 2006, la FCPE, le GFEN (*Groupe Français d'Éducation Nouvelle*), l'ICEM-Freinet, le Snuipp-FSU, Sud-Education et le SGEN-CFDT se réunissent régulièrement pour débattre et agir contre l'offensive sans précédent menée par le gouvernement contre l'école publique, singulièrement par le ministre de l'éducation nationale au nom d'un soi-disant bon sens !

Les mesures gouvernementales s'inscrivent dans une logique économique et idéologique qui signe un véritable renoncement aux ambitions que doit porter l'école dans un pays démocratique.

La réunion-débat publique « *Égalité des chances ou égalité des droits : comment rendre effective l'égalité d'accès aux savoirs ?* » du 30 mai au lycée Henri IV, a attiré plus de 200 parents et enseignants. Forts de ce succès, les organisateurs (FCPE-Paris, GFEN, ICEM-Freinet et syndicats enseignants : SGEN-CFDT, SNUipp-FSU et SUD-Éducation) ont décidé de poursuivre la confrontation d'idées afin de contribuer au dépassement des « frontières », entre parents et enseignants et à l'émergence de solutions alternatives pour donner une perspective à l'action concrète contre l'offensive réactionnaire à l'œuvre.

Ces organisations ont décidé d'articuler leur démarche autour de la production de textes d'analyse et de débat (voir l'appel à la réunion publique du 30 mai et le 4 pages sur la lecture), de l'organisation de réunions dans les écoles sur un thème en relation avec l'actualité ou les sujets fondamentaux (l'apprentissage de la lecture, les réponses à la difficulté scolaire...) et

de réunions-débat publiques comme celle du 30 mai 2006 (voir le dossier alternatives éducatives : l'école que nous voulons ! dans *Liaisons Laïques* n° 281 de novembre 2006).

Deux réunions d'école se sont tenues sur l'apprentissage de la lecture dans les écoles Simon Bolivar (19^e) et Houdon (18^e) au cours du 1^{er} trimestre 2006-2007 ; d'autres sont en préparation sur le traitement de la difficulté scolaire pour le 1^{er} trimestre 2007 ainsi qu'un 4 pages sur le même thème. L'objectif de ces différentes initiatives reste d'informer et sensibiliser largement parents, enseignants et citoyens sur la politique éducative du gouvernement et de les inviter au débat et à la proposition d'alternatives.

Commission architecture - travaux

La commission a eu sur la période mai 2006 – janvier 2007 une activité limitée avec une seule réunion et une seule rencontre avec la Ville de Paris.

Par contre, nous avons été sollicités régulièrement par les journalistes au sujet des toilettes scolaires : on constate que ce thème est maintenant traité de manière régulière par la presse écrite et audiovisuelle, plus particulièrement au moment de la rentrée scolaire.

Enfin, nous serons auditionnés fin janvier par l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires qui a récemment mis en évidence la fréquence des accidents survenant dans les toilettes des écoles. Nous témoignerons de notre expérience (enquête en 2003, groupe de travail avec la Ville, résultats obtenus).

Voyages scolaires

Une circulaire de l'Académie de Paris, reprenant les conclusions de chambres régionales des comptes et les orientations ministérielles sur le financement des voyages des accompagnateurs a mis le corps enseignant en émoi, amenant certains à accuser de nouveau la FCPE de s'opposer à ces voyages. Les parents élus dans les conseils d'administration des collèges et lycées ont eu fort à faire pour tenter une explication raisonnée du texte

académique... Cet épisode, non clos, a eu au moins le mérite d'ouvrir le débat. Des groupes de travail parents-enseignants voient le jour. Peut-être pourrions-nous bientôt recommencer un travail constructif cette fois au sein des établissements sur les voyages scolaires à partir, notamment, de la Charte adoptée par le congrès en mai 2003 ?

Poids des cartables

Conformément à la motion votée au congrès 2006, le conseil d'administration a relancé – sans résultat – la mairie de Paris, pour obtenir le financement d'un demi-jeu de manuels supplémentaires pour les collégiens. La commission 2nd degré s'est emparée du sujet. Un dossier a été publié dans *Liaisons laïques*. La bataille ne fait que (re)commencer. La difficulté étant aussi que c'est un travail de longue haleine (sensibiliser les enseignants, par exemple) et que les collégiens grandissent : après avoir protesté très fort en 6^e, rares sont les parents qui restent mobilisés sur le sujet.

Goûter dit récréatif

Suite à la mise en place difficile des goûters récréatifs l'année dernière, la Fcpe-Paris (Cdpe et commission restauration) a contribué, en collaboration avec la Ville de Paris, à l'amélioration de la formule, notamment en demandant que le paiement soit basé sur le nombre de goûters réellement pris, et non, seulement, facturé, et que l'inscription soit faite au mois le mois avec des modifications possibles chaque mois des jours de présence.

Restauration scolaire

Dans le cadre du dernier volet de la décentralisation, la Ville de Paris est devenue responsable de la restauration scolaire des collèges à la place de l'état. La Ville a proposé aux conseils d'administration des collèges une convention n'entraînant pas de changement pour les familles en attendant la réforme annoncée qui doit permettre d'harmoniser les tarifs en appliquant des tarifs modulés selon le quotient familial. La Fcpe-Paris a demandé à être associée à cette réflexion.

Du côté des lycées, à notre connaissance, aucun n'a jugé bon d'appliquer des tarifs de cantine modulés en fonction du quotient familial. Les raisons avancées sont variables, la plus fréquente étant le surcroît de travail pour les intendants et gestionnaires – non compensé par des embauches. L'absence d'incitation forte de la Région (impressionnée par le poids des chefs d'établissement parisiens ?), l'absence fréquente des représentants de la Région dans les conseils d'administration, n'a pas non plus aidé les parents... Une convention-cadre a été adoptée par le Conseil régional, malgré le vote négatif de la FCPE au CIAEN, pour cause d'absence d'affirmation d'une politique de service public annexe de restauration et de maintien du FARPI (fonds de rémunération des personnels d'internat), qui n'a plus lieu d'être avec la décentralisation des personnels de service. À suivre...

Fermeture précoce des établissements en fin d'année pour cause d'examens

Ce sujet, récurrent, a rebondi à l'initiative de la cité scolaire Jules Ferry qui a organisé une rencontre en décembre 2006 dans le 9^e arrondissement avec le directeur de la Maison des examens (Siec). Si ce problème est complexe à résoudre pour la Maison des examens qui a la charge d'organiser tous les examens et pas seulement le bac, des efforts devraient être faits pour porter le moins possible préjudice aux collégiens et lycéens qui voient pour l'instant souvent amputé d'un mois leur temps scolaire. Une délégation du Comité régional FCPE IDF a rencontré le directeur du SIEC en juillet à ce sujet et sur les frais d'envois des diplômes. A partir de 2007, les élèves devront aller chercher leur diplôme dans leur établissement.

Réseau Éducation sans frontières (Resf)

La Fcpe-Paris a poursuivi son implication dans resf75, avec une administratrice mandatée pour l'y représenter.

Au-delà des engagements personnels des uns ou des autres adhérents dans

les comités de soutien Resf, cette implication se traduit par la diffusion des appels à rassemblement de resf75, la mise en ligne et la gestion des pétitions (plus de 250 à ce jour), l'accompagnement de resf75, à sa demande, lors des rencontres avec les autorités préfectorales qui ont pu avoir lieu dans le cadre de la circulaire du 13 juin 2006 du Ministère de l'Intérieur.

Resf75, après l'agitation suscitée par cette circulaire, qui laisse la plupart des familles et jeunes majeurs qui en ont fait la demande, sans régularisation de leur séjour en France, et le développement du réseau qui en est résulté, connaît un nouveau stade de son existence : il s'agit à nouveau dans chaque école et chaque quartier de soutenir au quotidien et dans leurs démarches, jusqu'aux centres de rétention, et même après leur départ forcé de France si nécessaire, les familles de jeunes scolarisés à Paris et qui trouvent dans leur intégration scolaire un ferment de leur équilibre de futurs adultes.

LA FORMATION ET L'INFORMATION

Bilan du plan de formation

Le plan de formation, dont les séances sont annoncées dans Fil, Fip et Liaisons Laïques (ainsi que dans le dossier de rentrée des conseils locaux) et dont les séances sont ouvertes à tous les adhérents à jour de leur cotisation, est en place pour la 5^e année consécutive.

Les séances formation permettent de compléter dans une ambiance conviviale des connaissances acquises sur le terrain sur l'organisation du système scolaire, la place qu'y ont les parents et les outils d'animation d'un conseil local.

Sept séances ont eu lieu depuis le dernier congrès, deux ont dû être annulées faute d'un nombre suffisant de participants (formation de responsable du bureau de conseil local et formation sur l'Accueil scolaire des enfants handicapés, reportée en février). Au total, ce

sont pourtant 97 personnes qui ont profité de ce temps d'enrichissement pour la vie associative des conseils locaux animé par des administrateurs du Cdpe ou des « intervenants spécialistes » (sur la Dhg par exemple).

Alors que les évaluations de ces formations, demandées aux participants en fin de séance sont toujours très positives, on regrettera encore que le nombre d'inscrits reste souvent limité. Pourtant le nombre de questions reçues au secrétariat dont les réponses sont données dans les formations (ou les documents reçus à leur issue) est lui très élevé. Ce constat fait, on rappellera que le Cdpe-Paris n'est pas organisé en centre d'appels, mais que chaque réponse apportée à une question individuelle (par téléphone ou mail le plus souvent) l'est par un administrateur bénévole qui suit le sujet concerné (travaux, cantine, affectation, etc.) dans le cadre d'une délégation du Cdpe, et qu'il vaut mieux donc réserver à des situations particulières ces sollicitations pour garder une capacité d'action structurante sur les dossiers.

FIP

Deux numéros de FIP seulement depuis le congrès de mai 2006.

Liaisons laïques

Après le lancement, il y a huit ans, de la formule actuelle de *Liaisons laïques*, après la publication d'une quarantaine de numéros, le conseil départemental a décidé de poursuivre sur la voie engagée en terme d'information de ses adhérents et de ses partenaires. Dans cette perspective, le conseil d'administration a entériné, lundi 15 janvier, un contrat d'externalisation d'une partie de l'édition (secrétariat de rédaction et exécution) pour consolider la revue du CDPE tant du point de vue de son contenu que de la régularité de parution. Bien entendu, la ligne éditoriale et le choix des articles restent de la compétence exclusive du conseil départemental.

Communiqués de presse

Par rapport aux années antérieures, le CDPE n'a publié que moitié moins

de communiqués de presse. 80 % de cette communication a porté, en lien avec le Réseau éducation sans frontières, sur des sujets liés à la rétention, l'enfermement et l'expulsion d'élèves arrachés à leur école, à leur vie d'enfant et d'adolescent. Ces communiqués ont servi de vecteur de protestation contre les dérives administratives, et conduit la Fcpe-Paris à revendiquer la régularisation des familles ayant des enfants scolarisés, et des jeunes majeurs sans papiers.

Communication interne (électronique) et listes de diffusion

Dans la continuité des années précédentes et des décisions confirmées par le conseil d'administration, la communication électronique de la Fcpe Paris est restée structurée autour d'un message hebdomadaire adressé aux membres de bureaux de conseils locaux (Fcpe Info Hebdo) et de messages ponctuels (Fcpe Flash Info) adressés aux membres de bureaux 1er ou 2nd degré suivant les sujets, voire, plus ponctuellement directement aux adhérents, pour certains enjeux majeurs ou pour leur rappeler l'existence de notre site. La forme de ces messages a évolué afin d'en rendre la lecture plus facile.

En cohérence avec notre mode d'organisation fédérale, il a été régulièrement rappelé que la communication aux adhérents est du ressort des conseils locaux. C'est aux bureaux des conseils locaux qu'il appartient d'organiser la rediffusion des informations qu'ils reçoivent à leurs adhérents. Tous les adhérents ont par ailleurs accès, via la boîte à outils du site de la Fcpe-Paris, à tous les messages hebdomadaires (Fcpe Info Hebdo) qui y sont mis en ligne dès leur envoi par mail.

Des listes de diffusion thématiques ont aidé à l'animation des principales commissions (ASEH principalement). Une revue de presse à destination des unions locales a été diffusée avec une périodicité variable sur la liste « actu ».

Les listes de diffusion créées en 2005 pour les unions locales qui en ont fait la demande ont continué à fonctionner (activement pour 5

d'entre elles). Ces listes, constituées des membres des bureaux des conseils locaux par arrondissement, sont destinées à aider les unions locales à transmettre les informations locales complémentaires des messages de la Fcpe-Paris.

Sites

Site de la Fcpe Paris

Le site de la Fcpe Paris a conservé sa structure établie en 2004 et a été régulièrement mis à jour par les trois administrateurs qui en ont la charge ainsi que par le secrétariat du CDPE.

Les pages « dossiers » ont peu évolué. L'appropriation par les administrateurs concernés reste un axe à renforcer.

La boîte à outils s'est enrichie de nombreux documents de référence, des documents de travail transmis par la Ville et l'Académie ou notre fédération nationale.

Le site a également relayé de très nombreuses pétitions en faveur d'enfants de sans papiers, proposées par des conseils locaux et/ou par RESF.

Site collectif des conseils locaux

Le site collectif de conseils locaux, développé sous SPIP, n'a toujours pas pu être amélioré faute des compétences techniques nécessaires. Il est cependant désormais la "porte d'accès" des 81 sites (connus) développés par les conseils locaux et les unions locales, qu'ils soient hébergés sur le site collectif ou qu'ils disposent de leur propre hébergement.

Une formation a été proposée fin 2006 et de nouveaux conseils locaux y ont ouvert leur espace. A ce jour on peut considérer qu'une quinzaine de conseils locaux se servent de manière active de l'espace dont ils disposent sur le site collectif.

Le site collectif sert par ailleurs désormais, grâce aux fonctionnalités de signatures en ligne de SPIP, à héberger les pétitions proposées par les conseils locaux (principalement concernant des élèves ou des parents d'élèves sans papiers) et par le RESF. Sur l'année 2007, 250 pétitions ont permis de collecter plus de 10 000 signatures.

La fréquentation du site

(site CDPE + site collectif)

	nb de visiteurs	moyenne mensuelle
2003	62 000	5200
2004	105 000	8700
2005	153 000	12 800
2006	262 000	21 900

La fréquentation a augmenté de manière conséquente en partie en raison des pétitions en ligne. Le site est désormais un vecteur incontournable de la communication du CDPE vers les parents d'élèves et les acteurs de l'éducation.

Le site collectif doit poursuivre son développement pour favoriser la mutualisation des expériences entre conseils locaux.

Dossier de rentrée

L'évolution principale du dossier de rentrée (qui comporte tous les documents utiles aux conseils locaux pour démarrer la nouvelle année scolaire en se faisant connaître des parents d'élèves) a été la refonte du bulletin d'adhésion pour le rendre plus simple, plus concret, plus lisible et mieux faire apparaître les valeurs de la Fcpe-Paris.

L'organisation de la distribution de ce matériel avec des permanences des administrateurs les samedis matins en fin d'année scolaire et en septembre a permis une large distribution du matériel. Toutefois le nombre de conseils locaux qui ne viennent pas chercher le matériel de rentrée reste trop important (une trentaine cette année).

LA PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES

Conseil départemental de l'éducation nationale

La suppression de la réunion du Cden du mois de juin par l'Académie, pour ne plus être harcelée par les demandes d'amendement de la carte scolaire arrêtée au mois de mars, était annoncée dès l'exercice précédent.

Une seule réunion du Cden a donc eu lieu, en novembre 2006, après qu'un Comité Technique Paritaire (CTP), auquel les parents d'élèves ne participent pas, avait en septembre effectué les ajustements de la carte scolaire nécessaires - à peu de choses près ceux qui avaient été revendiqués depuis mars 2006 par les parents d'élèves. Mais l'Académie continue à déclarer ne se fier qu'à ses propres chiffres !

En novembre donc, les participants étaient invités à faire le point, dix semaines après, sur la rentrée de septembre 2006.

Rompus désormais à l'exercice d'autosatisfaction des représentants de l'Académie, les administrateurs de la Fcpe-Paris ont égrené la liste des sujets sur lesquels il y a dégradation des conditions d'accueil des jeunes à l'école et des fausses solutions, visant toujours à l'économie avant tout, mises en place de façon palliative. Cela n'a pas plu, mais a permis, avec d'autres interventions, d'ouvrir un questionnement sur le fonctionnement de cette instance, si ce n'est sur son rôle, et sur les sujets qui devraient y être abordés (surtout pour le 2nd degré) et ne le sont pas (les affectations par exemple).

Commission académique sur l'absentéisme

Toujours pas réunie.

Observatoire des lycées

Il n'existe plus depuis deux ans, à notre grand regret.

Commission d'attribution des bourses au mérite

Le système d'attribution des bourses au mérite (800 € par an) a évolué en application de la loi Fillon. Les bourses au mérite existaient déjà mais à titre exceptionnel et uniquement sur proposition des chefs d'établissements. Elles sont distribuées désormais à tous les élèves boursiers ayant eu une mention au Brevet par une commission regroupant tous les membres de la communauté éducative, élèves compris.

Les contingents de bourses accordés ont évolué à la hausse, mais dans une année de transition entre deux systèmes le nombre de bourses attribuées cette année est resté limité.

Projets lycées

Le comité a pour rôle d'encourager les équipes éducatives présentant un « projet Lycée, Innovation Éducative » en promouvant des relations ouvertes et confiantes entre les jeunes et les adultes qui participent à une forme d'éducation à la citoyenneté.

Pour chaque dossier, la procédure de validation consiste à étudier les projets présentés par les équipes éducatives afin de proposer, si cela se justifie, l'octroi d'une aide financière.

Le comité se compose d'élus de la région, des représentants des trois rectorats, des proviseurs de lycée exerçant dans les trois 3 rectorats et de représentants des trois principales fédérations de parents d'élèves. Il est organisé en 3 commissions chargées d'étudier et d'analyser les dossiers.

Après l'analyse des trois commissions, c'est en comité plénier, que se décide l'aide de la région. Pour être recevable, tout projet doit répondre aux critères suivants :

- concerner une opération qui soit en totalité ou en partie en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes ;
- présenter un caractère innovant ;

- émaner d'un lycée pouvant soit conduire seul son projet, soit le mener en partenariat avec un organisme ;
- limiter la demande de l'aide financière à une partie du budget (plafonnée au maximum à 80 % du budget).

Il devra en outre avoir été soumis et approuvé par le conseil d'administration.

Bilan 2006 : trois réunions ont eu lieu. 75 % des projets ont reçu une subvention totale ou partielle, un quart des projets ont été rejetés ne répondant pas aux critères fixés car se limitant quasi exclusivement au financement d'un voyage.

Lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France

Chaque année le comité de pilotage de *Lycéens et apprentis au cinéma* se réunit pour faire le bilan de l'année écoulée et mettre en place le nouveau dispositif (choix des films, manifestations, festivals et concrétisation des partenariats entre lycéens, apprentis et cinéma d'art et d'essais).

La FCPE, avec d'autres fédérations de parents d'élèves, participe dans le cadre régional aux diverses réunions afin de faire part de son appréciation des points forts, mais aussi des faiblesses ou des dysfonctionnements du dispositif. Cette année encore, les premières informations font état d'un bilan positif. D'année en année, on peut dire que *Lycéens et apprentis au cinéma* apporte un plus pour l'enseignement du cinéma dans les lycées (classes de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale) qui ont choisi de participer. Il en est de même pour les apprentis qui sont entrés dans le dispositif il y a deux ans. La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu à la fin du premier semestre 2007. Les inscriptions se font entre mai et septembre : contact@acrif.org

Conseil régional de l'UNSS

Deux réunions ont eu lieu à l'Académie pour présenter le projet de l'UNSS (*Union nationale du sport*

scolaire), les statistiques des adhésions, les temps forts (compétitions nationales de certaines disciplines) et le budget.

Il y a lieu d'être vigilant les prochaines années, car le maintien des associations sportives affiliées à l'UNSS est menacé, notamment dans les lycées professionnels. Si des fermetures s'opèrent ici ou là, cela peut engager un processus irréversible pénalisant les jeunes (notamment les jeunes filles) qui pourraient ne plus avoir accès à des activités physiques abordables financièrement.

Centre régional de documentation pédagogique (Crdp)

La FCPE-Paris participe au conseil d'administration de cette antenne régionale du Cndp.

Conseil de veille éducative

Le 20 décembre 2006, la FCPE-Paris a signé la Charte de veille éducative à l'Hôtel de Ville – un dispositif qui vise à trouver une réponse concrète et efficace au problème des jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification ou le quittent prématurément (60 000 environ en France), il a été lancé, le 27 novembre 2001, au niveau national un plan d'action sur la veille éducative.

Il s'agit de mobiliser et de coordonner les intervenants éducatifs et sociaux, les professionnels de l'insertion et de la santé, les associations, pour repérer les jeunes en rupture ou en voie de rupture et leur proposer une solution éducative et d'insertion. Le maire ou le représentant de l'intercommunalité est le garant de cette démarche.

Commission académique d'appel en matière disciplinaire (Caamd)

Depuis la rentrée 2006, la commission s'est réunie trois fois pour examiner les recours déposés par huit familles. Une autre réunion est prévue le 1^{er} février. Deux commissions ont eu lieu en mai et juin 2006 avec dix cas d'exclusion dont deux ont été réformés. Pour huit élèves, la décision d'exclusion

définitive a été confirmée (sous réserve de confirmation définitive par le Recteur). Trois élèves étaient déjà rescolarisés à la date de la commission. Deux élèves avaient connu quatre collèges différents au cours des années antérieures. Deux sur trois des élèves de lycée pro ne sont pas intéressés par la filière dans laquelle ils ont été orientés. Fils surpuissants et protégés de familles souvent sans père, ils sont qualifiés d'immatures, d'influençables. Joueurs, chahuteurs, ils acceptent difficilement l'autorité des adultes au premier rang desquels les professeurs. Ils se laissent facilement entraîner dans des bagarres ou des chahuts et passent facilement des insultes aux coups. Pour un des cas, le proviseur a réuni à la rentrée les intervenants médico-sociaux ayant eu à connaître le cas de cet élève pour éviter de répéter les mêmes démarches.

Classe relais (pour 1 des cas), suivi psychologique (4), Cmpp (1), ces élèves naviguent entre les dispositifs. Le dialogue avec les familles est toujours difficile surtout quand il s'agit de trouver des solutions adaptées. A chaque changement d'établissement, tout est à reconstruire.

Commissions d'appel

Voir tableau de synthèse en dernière page

Une centaine de délégués parents FCPE participent tous les ans à ces commissions, nous sommes représentés dans toutes les commissions par deux ou trois parents. Le Cdpe-Paris a pour charge de proposer à l'Académie les personnes qui siègeront et à organiser la répartition de toutes ces bonnes volontés.

Cette année, contrairement aux années précédentes, nous avons pu couvrir l'ensemble des sièges sur 2 jours pour chaque commission. Un effort doit être encore fait sur le retour des synthèses comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-dessus.

Une formation spécifique des futurs membres des commissions d'appel en mai 2007 pourra conduire plus d'adhérents à s'impliquer dans cet

exercice intéressant et important pour les jeunes.

LES INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES

Syndicats

Depuis la fin de l'année scolaire 2005-2006, hormis les contacts avec les syndicats au sein de RESF ou dans le cadre de « L'école que nous voulons », nous n'avons pas eu de rencontres avec les syndicats enseignants. Ils ne nous ont, en particulier, pas sollicité à l'occasion des manifestations de l'automne – hiver 2006.

En revanche, la FCPE-Paris a rencontré en décembre 2006 le syndicat majoritaire des animateurs de la ville de Paris (affilié à la CGT). Il est prévu de rencontrer également le syndicat des cantinières. Ces échanges nous aideront à mieux apprécier la situation de ces personnels, et à en tenir compte dans la formulation de nos demandes à la Ville de Paris, et dans le cadre de notre projet éducatif.

Ville de Paris

A la suite des conclusions alarmées de la visite de la médecine du travail fin 2005, les travaux de mise en conformité de l'installation électrique ont été réalisés en avril 2006. Des travaux complémentaires de mise en sécurité sont programmés à court terme. La rénovation complète des locaux est, cette année encore, prévue ultérieurement.

La subvention de la Ville de Paris a quant à elle été portée à 50 000 € pour l'année 2006. Une visite de la Ville de Paris (DLH) et du service foncier du ministère des finances a eu lieu en novembre 2006 afin de procéder à l'évaluation de la valeur locative du local (surface estimée à 100 m²) en vue d'aboutir à la signature d'une convention annexe à la convention de subvention, relative à l'occupation du local.

OCCE

La charge de travail de l'année n'a pas permis de reprendre le projet de charte de la coopération établi par

l'Office Central de la Coopération scolaire à l'École (OCCE) et de renouer les contacts destinés à favoriser une plus grande implication des élèves et des parents dans le fonctionnement des caisses coopératives.

MAE-RP

Le partenariat entre la MAE-RP (Mutuelle Accident Elèves de la Région Parisienne) et la Fcpe-Paris se poursuit. Il permet d'assurer une diffusion de notre bulletin d'adhésion dans les écoles et établissements où nous n'avons pas de conseil local FCPE. Les enquêtes téléphoniques que nous avons menées montrent que cette diffusion est globalement bien relayée par les directeurs et chefs d'établissement. Nous avons enregistré 85 adhésions par cette voie.

LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Statuts

La mise à jour de nos statuts qui avait été envisagée l'année dernière n'a pu être entamée faute de disponibilités. Elle reste d'actualité, afin de faire évoluer, dans le cadre de nos statuts fédéraux, la déclinaison dans nos actions et dans la société actuelle, des valeurs premières qui lient les adhérents de la FCPE.

Cotisations réduites

Le Cdpe-Paris a mis en place pour 2006—2007 une procédure de demande d'autorisation et de suivi pour que des familles en difficulté financière puissent adhérer pour un an à moindre coût à notre association (ce qui se faisait déjà ponctuellement précédemment). Une quinzaine de conseils locaux ont choisi de faire bénéficier de cette possibilité des familles. Souhaitons que cela permette à l'esprit associatif qui nous anime de trouver de nouveaux relais dans les établissements.

Vie associative

Tableau de bord

Le tableau de bord des conseils locaux permet désormais le suivi des remontées d'adhésions et des déclarations de bureau. Il comporte également la liste des écoles et établissements où nous ne sommes pas présents ou dans lesquels nous ne n'avons que des adhérents isolés. Il permet grâce à l'historique disponible, d'analyser localement les évolutions du nombre des adhésions. Régulièrement diffusé aux unions locales, il doit permettre d'orienter nos actions pour renforcer notre implantation.

Annuaire des conseils locaux

En parallèle de la diffusion du tableau de bord et de l'établissement des listes de diffusion, une liste des membres des bureaux des conseils locaux (avec leurs coordonnées - mail et téléphone) fait désormais partie des éléments communiqués aux unions locales afin de leur permettre de contacter les conseils locaux de leur arrondissement et de favoriser les échanges entre conseils locaux.

Unions locales

Après le soutien apporté l'an dernier pour la reconstitution de l'UL 8-17, toutes les ULs ont à nouveau un fonctionnement régulier.

Comité régional Fcpe Île-de-France

Depuis le printemps 2006, la FCPE-Paris assure, pour deux années scolaires, la coordination du comité régional (le comité régional fonctionne comme une union locale entre les CDPE d'Ile de France).

Il se réunit régulièrement au siège de la FCPE-Paris (deux réunions par trimestre) et traite des questions liées à la politique de la région et des académies en IDF.

Le comité régional a en particulier élaboré une contribution au schéma régional des formations pour la période 2007-2012 la région IDF, en cours d'élaboration.

Une délégation de la Fcpe a rencontré, dans le cadre de la

préparation du SRDF, une délégation d'élus du groupe CACR.

Les représentants de la FCPE (dont 1 du CDPE Paris) interviennent au sein du CIAEN (Conseil inter-académique de l'éducation nationale), équivalent du CDEN au niveau des trois académies de l'Île-de-France pour les lycées (construction, rénovation, accessibilité des lycées, dotation des moyens de fonctionnement-budget et carte des formations, schéma régional des formations, gratuité). Outre l'intervention sur les questions de gratuité (livres, cantines, équipements professionnels, transports) et les problèmes de rentrée scolaire (manque de places dans certaines filières, difficultés d'affectation), la délégation s'est opposée au projet de convention Région-EPLE (en application de la décentralisation, 2e vague) car il n'affichait pas clairement une politique tarifaire, pour tous, fondée sur le quotient familial et maintenait le FARPI malgré les promesses de suppression.

La Fcpe IDF via les CDPE participe activement au réseau RESF. L'un de ses membres représente la Fédération nationale, par délégation, au sein du bureau national du RESF.

Le comité régional, sur proposition du CDPE 75, travaille à la préparation d'un colloque sur le handicap pour les 6 et 7 octobre 2007. Une subvention sur projet est accordée par la région IDF.

La demande de subvention de fonctionnement ordinaire au Conseil régional va être déposée selon une procédure similaire (présentation des comptes du comité de gestion, synthèse des rapports d'activité).

Fédération nationale

La Fcpe-Paris participe activement à la vie fédérale, réunions nationales des présidents de CDPE, réunions thématiques (ASEH, santé), réunion des coordonnateurs des comités régionaux et colloques (Éducation décentralisée) organisés par la fédération nationale. Elle a présenté, sans succès, un candidat au CA de la fédération lors du congrès national de juin 2006 à Périgueux.

Ce 60^e congrès national, qui a vu le départ de Georges Dupon-Lahitte et

l'élection de Faride Hamana à la tête de la fédération, n'a pas tenu ses promesses eu égard à son thème « *École et inégalités : pas de fatalité* » et aux exigences de la situation (voir *Liaisons laïques* n° 281).

Le CDPE 75 a également fait part de son appréciation critique quant à la démarche de la fédération vis-à-vis des candidats aux élections de 2007 et transmis une contribution sur les propositions et questions aux candidats à la présidentielle (16 autres CDPE se sont également exprimés).

Conseils d'administration élargis aux unions locales

Deux conseils d'administration élargis aux unions locales auront eu lieu entre les deux congrès de 2006 et 2005.

L'ordre du jour du premier a porté sur la carte scolaire parisienne et les conditions (très avancées dans le temps par rapport aux années précédentes) de sa réalisation, et sur la communication du Cdpe vers les adhérents, reposant la question des rôles respectifs du Cdpe et des unions locales vers ceux-ci.

Le second, début février, portera notamment sur la sectorisation.

Assemblées générales des présidents

La première AG des présidents de l'année scolaire s'est déroulée au lycée Buffon en octobre 2006. Les débats ont notamment permis des échanges sur les pratiques très variées d'un établissement à l'autre en matière de voyages scolaires.

Commissions 1^{er} et 2nd degrés

Disparues ces dernières années parce que les réunions thématiques étaient plus nombreuses, des commissions propres au premier et au second degrés ont été réunies au premier trimestre 2006-2007. Pour le 1^{er} degré, la discussion s'est orientée vers la carte scolaire et l'apprentissage des langues. Pour le 2nd degré, il a été question des voyages scolaires et de la note de vie scolaire.

Interventions dans les conseils locaux

La réponse aux conseils locaux en difficulté interne ou avec des interlocuteurs des établissements est apportée au cas par cas par des administrateurs du Cdpe, toujours dans un esprit de conciliation.

L'une de ces interventions conduira toutefois le Cdpe-Paris cette année devant le Tribunal de grande Instance à la demande d'une directrice d'école (18^e arr.), mécontente de la façon dont étaient relatées dans une brève de *Liaisons Laiques* les pratiques pour l'inscription à la cantine.

Tableau de synthèse des commissions d'appel

Fin de	Nombre de centres d'appel	Nombre d'établissements concernés	Nombre de dossiers présentés	Nombre de satisfaction aux familles	Taux de satisfaction
6 ^e	(12) 9*	113	183	74	40,4%
4 ^e	(12) 9*	113	247	142	57,5%
3 ^e	(12) 6*	116	343	126	36,7%
2 ^{nde}	(14) 8*	68	655	230	35,1%

*toutes les commissions avaient des représentants FCPE ; les chiffres hors parenthèses sont les remontées de nos représentants. Pour les 3èmes, le pourcentage n'est sans doute pas représentatif, avec seulement un quart des bilans remontés. Compter plutôt autour de 35 %.